



VENTE AUX ENCHÈRES EN LIGNE

Online Auction in France

SUITE À LA FERMETURE
D'UN SITE INDUSTRIEL
DE TÔLERIE-CHAUDRONNERIE
LIEU-DIT LA PETITE FOY
17260 JAZENNES

TÔLERIE CHAUDRONNERIE

SHEET METAL / BOILERMAKING

VENTE EN LIGNE/ONLINE AUCTION
WWW.DROUOTONLINE.COM
ENCHÈRES UNIQUEMENT SUR INTERNET



► Catalogue complet
disponible sur notre site internet

► Detailed catalogue
on our website

www.lutece-industrie.com

www.drouotonline.com

VENTE EN LIGNE

ENCHÈRES UNIQUEMENT SUR INTERNET

DATE D'OUVERTURE : LUNDI 22 JANVIER 2018 10:00 CET

DATE DE CLÔTURE : LUNDI 29 JANVIER 2018 14:00 CET

ONLINE AUCTION

AUCTIONS ONLY ON THE INTERNET

START DATE : MONDAY, JANUARY 22nd 2018 10:00 CET

CLOSING DATE : MONDAY, JANUARY 29th 2018 14:00 CET

Pour tout renseignement / For all request : Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63

S.V.V. LANDES ENCHERES
Maître Nicolas DAUCHEZ
Commissaire-Priseur - Agrément 2002-397
76 cours du Maréchal Joffre - 40100 Dax
Tél. : +33 (0)5 58 90 96 20 - Fax: +33 (0)5 58 56 15 94

Assisté par : LUTÈCE INDUSTRIE
Consultants internationaux en ventes industrielles
60, rue de Castagnary - 75015 PARIS
Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63 - English and Spanish : 33 (0)7 81 58 50 40
info@lutece-industrie.com

AVIS AUX ACHETEURS

La présente vente sur Internet est régie par les Conditions Générales de Ventes figurant en fin de catalogue et par les Conditions Particulières indiquées ci-après :

VISITES UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AVANT LA VENTE

ET

Jeudi 18 Janvier 2018 de 11h à 17h00

Lieu-Dit la Petite Foy
17260 JAZENNES

LA VENTE AURA LIEU UNIQUEMENT SUR INTERNET

Ouverture : Lundi 22 Janvier 2018 à 10h00

Clôture : Lundi 29 Janvier 2018 à 14h00

S.V.V. LANDES ENCHERES

Maitre Nicolas DAUCHEZ

Commissaire-Priseur habilité – Agrément 2002-397

76 Cours Maréchal Joffre - 40100 DAX

Tel : +33 (0)5 58 90 96 01 Fax : +33 (0)5 58 56 15 94

Les adjudications sont faites HT. L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais acheteurs de 20% HT ainsi que la TVA en vigueur, soit 20 %.

La vente se déroulant uniquement sur internet, les acheteurs sont invités à s'inscrire sur le site www.drouotonline.com afin de pouvoir enchérir. Les inscriptions seront possibles sur ce site à partir du 22 Janvier 2018 à 10h00.

Pour les acheteurs assujettis et identifiés dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, indiquer leur numéro de T.V.A. et fournir l'attestation du numéro d'identification délivrée par l'Administration fiscale de leur Pays.

Pour les lots marqués d'un (*) se reporter aux Conditions Générales de Vente en fin de catalogue.

ENLEVEMENT DES LOTS

En référence à l'article 4 des conditions générales de vente, aucun enlèvement ne pourra être effectué sans la production d'une garantie de paiement (voir modèle dans ce catalogue) ou de chèque certifié.

Enlèvements uniquement sur rendez-vous

A partir du Mardi 30 Janvier 2018

Les lots devront être enlevés impérativement au plus tard le Vendredi 9 Février 2018 à 17h00

PAIEMENT

EURL LANDES ENCHERES – Domiciliation DAX (00026)

RIB : 30004 00026 00010069986 65

IBAN FR76 3000 4000 2600 0100 6998 665 – BIC : BNPAFRPPBAY

GARANTIE BANCAIRE

Nous, soussignés, Banque :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Garantissons jusqu'à un montant de € (euros)

Les achats effectués

par Monsieur ou Madame

de la Société (*Company / Firma*) :

Siège Social :

R.C. :

titulaire, dans notre banque, du compte n°

lors de la vente aux enchères en ligne des matériels de **VIVANBOIS**

Pour paiement, Monsieur / Madame
De la Société établira un chèque que nous garantissons dans les limites indiquées ci-dessus ou bien le paiement pourra être versé, dès sa première demande écrite dans les mêmes conditions, au compte de :

S.V.V. LANDES ENCHERES
Maître Nicolas DAUCHEZ
Commissaire-Preneur habilité – Agrément 2002-397
76 Cours Maréchal Joffre - 40100 DAX
Tel : +33 (0)5 58 90 96 01 Fax : +33 (0)5 58 56 15 94

PAIEMENT

EURL LANDES ENCHERES – Domiciliation DAX (00026)
RIB : 30004 00026 00010069986 65
IBAN FR76 3000 4000 2600 0100 6998 665 – BIC : BNPAFRPPBAY

Fait le, à

Signature :

Cachet commercial :

N° Lot	Est	Description	Situation
1	35 000	Pliieuse BYSTRONIC, modèle PR 1500 X 3100 MM, N° 05/430/021, puissance 1500 kN, lar. 3100 mm, course 215 mm, vitesse fermeture maxi 200 mm/s, vitesse de travail 1 à 10 mm/s, butées arrières, commande numérique mod. Modeva 10, année 2005 (Absence de certificat de conformité)	Production
2	20 000	Cisaille AMADA, mod.GX 630, N° C021103, puissance 197 KN, course 160 mm, largeur 3000 mm, année 2002, butées arrières et empileur de tôles (Absence de certificat de conformité)	Production
3	18 000	Cisaille AMADA, mod. GPX 630, N° C91218, année 1997, puissance 197 KN, course 160 mm, largeur 3000 mm (Absence de certificat de conformité)	Production
4	6 000	Presse plieuse PERROT, sans type apparent, N° 4411883, année 1990, puissance 500 KN, course 125 mm, longueur 2000 mm (Absence de certificat de conformité)	Production
5	18 000	Poinçonneuse à tourelle à commande numérique AMADA, modèle ARCADE 212, 3 postes auto-index, , N° 2120170, année 1996, puissance 200 KN, Course 2052 mm, largeur maxi 1250 mm avec cabine insonorisée (Absence de certificat de conformité)	Production
6	4 000	Poinçonneuse RAINER, modèle P40/0T6CD, année 1989, puissance 40T avec outillage et barrières de sécurité (Absence de certificat de conformité)	Production
7	5 000	Presse plieuse AMADA, modèle IT, N° IT 025 12 T91269, année 1989, puissance 250 KN, course maxi 105 mm, largeur 1050 mm (Absence de certificat de conformité)	Production
8	5 000	Presse plieuse COLLY, modèle 655, N° 43000/12/1405, année 1985, Force 650 KN, course 100 mm, largeur 2500 mm avec barrières immatérielles (Absence de certificat de conformité)	Production
9	1 500	Affuteuse AMADA, modèle TEG-160ES, N° IE-4630, année 1995 (Absence de certificat de conformité)	Production
10	8 000	Graveuse GRAVOGRAPH XP Extra Power, type IS8000XP, année 2007, table 1300 mm X 720 mm, avec enceinte métallique 3000 mm X 2500 mm (Absence de certificat de conformité)	Production
11	700	Scie EISELE, type 450, année 1989, vitesse de broche 2000 T/mn avec convoyeurs en entrée et en sortie (Absence de certificat de conformité)	Production
12	1 500	Scie MI.VA, mod. 380A, N°18513, année 2001 avec commande numérique MACC, passage 500 mm (Absence de certificat de conformité)	Production
13	2 500	Scie ULTRA, type TR 370 SA, N° D4300228, année 2001 (Absence de certificat de conformité)	Production
14	1 000	Perceuse à colonne IBARMIA, mod. A-50, N°042767, année 2004 (Absence de certificat de conformité)	Production
15	800	Soudeuse par point ARO, mod. MA 357 SC, N°0551122B011, année 2002, longueur utile des bras 550 mm (Absence de certificat de conformité)	Production
16	800	Soudeuse par point ARO, mod. MA 55 C SC, N°0141122B0003, année 2001, puissance de soudage 136 KVA, longueur utile des bras 550 mm (Absence de certificat de conformité)	Production
17	500	Soudeuse par point ARO, sans type apparent avec refroidisseur (Absence de certificat de conformité)	Production

N° Lot	Est	Description	Situation
18	600	Ebavureuse RSA, type RASAMAX DUO, N°R-DUO-2339, année 2003, vitesse de rotation 1500/3000 Upm (Absence de certificat de conformité)	Production
19	600	Table de fraisage GERBER, mod. DIMENSION 200x, table largeur 1000 mm, longueur 1150 mm (Absence de certificat de conformité)	Production
20	800	Poste de soudure SINCOSALD, mod. AUTOSKAT 303	Production
21	700	Poste de soudure MIG300DS, N°0490568	Production
22	500	Poste de soudure SAF, mod. Safmig 400BL	Production
23	500	Poste de soudure SAF, mod. Safmig 380BL	Production
24	500	Poste de soudure SAF, mod. Nertabloc 250	Production
25	300	Poste de soudure pour gougeon SOYER, mod. BMS-8N	Production
26	300	Poste de soudure pour gougeon SIFI, mod. PSG6	Production
27	300	Perceuse d'établi CINCINNATI, typê MT, N°11313, cap. 15 mm (Absence de certificat de conformité)	Production
28	1 200	Combiné bois LUREM, type FORMER 310 Si, longueur utile rabot/dégau 310 mm, diam maxi outil toupie 180 mm, lame de scie diam 250 mm, diam des mèches maxi 16 mm (Absence de certificat de conformité)	Production

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La vente est conduite par l'opérateur de ventes volontaires mentionné sous l'onglet « Informations sur la Vente » (l' « OVV »). En cette qualité, l'OVV agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. Les rapports entre l'OVV et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales de vente (les « CGV »).

LA VENTE ET SON DEROULEMENT

Article 1

La durée de la vente ainsi que la date et l'heure de fin de celle-ci sont indiquées sur la fiche de chaque matériel. L'heure de référence est l'heure de Paris.

Toute personne a la possibilité d'enchérir sur le matériel de son choix pendant la durée de la vente, le pas d'enchère étant fixé par le système d'enchères.

Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et du montant de la TVA en vigueur qui est de 20%.

L'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée à la fin de la vente pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au montant de l'estimation basse du matériel.

Dans le cas où l'estimation basse n'aurait pas été atteinte, aucune adjudication ne sera prononcée et le matériel sera retiré de la vente.

L'adjudication sera prononcée par l'OVV en charge de la vente. Elle sera matérialisée par l'envoi d'un email à l'adjudicataire par l'intermédiaire technique de la société Drouot SI, agissant à cette fin en tant que prestataire de l'OVV.

A tout moment, l'OVV se réserve la possibilité de retirer tout ou partie des matériels proposés à la vente et ce jusqu'à la clôture de la vente.

Par ailleurs, l'enchérisseur qui le souhaite peut utiliser les coordonnées de l'OVV disponible sur la fiche de chaque objet afin de transmettre à ce dernier un ordre d'achat, selon les modalités qui lui seront expliquées par ledit OVV. A défaut d'accusé de réception dudit ordre d'achat adressé par l'OVV concerné, l'enchérisseur ne dispose d'aucune garantie de participer à la vente. En conséquence, l'OVV ne pourra en aucune manière être tenu responsable à l'égard de l'enchérisseur d'un refus de prise en compte, d'une absence de réponse ou d'une acceptation tardive dudit ordre d'achat.

Article 2

Les matériels sont vendus dans l'état où ils se trouvent lors de la vente, sans aucune garantie ni aucun recours. L'acheteur potentiel est considéré comme compétent, et réputé avoir pris connaissance de l'état du matériel lors des expositions. Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles. Les cotes, quantités et qualités figurant au catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garanties.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

Article 3

Les adjudications sont faites HT. L'adjudicataire paiera, en sus du prix d'adjudication des frais acheteurs de 20% HT ainsi que la TVA en vigueur 20%.

Pour être effectif, le paiement se fera :

- soit en espèces dans le respect de la réglementation en vigueur, soit 1 000 €,
- soit par chèque certifié ou par chèque accompagné obligatoirement d'une garantie bancaire (voir modèle dans ce catalogue),
- soit par virement bancaire (mode de règlement exigé pour les acheteurs hors France)

Les acheteurs hors France devront s'acquitter du montant de la TVA française au taux de 20 %, comme caution. Cette somme sera remboursée sur présentation du document de transport pour les acheteurs de la CE, et sur présentation du document d'export pour les acheteurs hors CE.

L'ensemble des frais bancaires restera à la charge de l'acheteur.

Article 4

Conformément aux dispositions de l'article L.121-8 du Code de la consommation, les ventes aux enchères publiques sont exclues du champ du droit de rétraction.

Article 5

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis à la vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant, sans préjudice des dommages et intérêts dus par ce dernier. Dans le cas où le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, l'OVV se réserve la possibilité de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial de l'objet concerné et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur ainsi que les coûts que l'organisation de cette nouvelle enchère a générés.

TRANSFERT DE PROPRIETE ET GARANTIES

Article 6

Les acheteurs deviennent responsables de leurs lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement. A compter de l'adjudication, le vendeur ne saura être tenu pour responsable de la disparition partielle ou totale du lot adjugé, ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés.

ENLEVEMENT DES LOTS ADJUGES

Article 7

Les enlèvements devront être effectués par l'acheteur dans les délais annoncés dans le catalogue.

Dans le cas où les lots ne seraient pas retirés dans les délais impartis, le vendeur se réserve le droit d'appliquer aux acheteurs retardataires des frais de stockage et de gardiennage, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

Article 8

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement au lot adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites. Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableau de commande des machines.

Article 10

L'acquéreur est responsable des dommages qu'il cause à autrui ou sur les biens d'autrui.

En cas de nécessité de démonter un bien immobilier pour enlever un ou plusieurs lots adjugés, l'acquéreur ne pourra procéder au démontage du bien qu'après accord de la SVV Landes Enchères et suivant les termes et conditions définis dans cet accord. Un dépôt en rapport avec les dommages pouvant être occasionnés au bâtiment et à ses installations sera effectué par l'acheteur. Si de tels dommages apparaissent, le dépôt sera applicable au paiement en compensation des réparations des dommages. Si le dépôt s'avérait insuffisant pour couvrir les dommages occasionnés par l'acheteur sur le bien immobilier, ce dernier devrait prendre à sa charge l'intégralité des frais de remise en état dudit bien. En l'absence de dommage, le dépôt sera rendu à l'acheteur.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS MATERIELS

Article 11

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier 1981 - décrets 80-543 et 544) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993 - décrets 93-40) et le certificat de conformité.

Article 12

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le descriptif figurant dans le catalogue de la vente.

Article 13

Les machines non conformes sont vendues inaptes à la mise en production et il sera mentionné sur le catalogue de vente la mention « absence de certificat de conformité » afin que l'acquéreur puisse prendre connaissance de l'état de la machine avant l'adjudication et cette mention figurera également sur le bordereau d'adjudication.

Elles seront donc vendues en l'état et l'adjudicataire devra impérativement signer une attestation de non-conformité de machines et éléments de production au moment du règlement du bordereau d'adjudication. La cession sera donc conditionnée à la signature par l'adjudicataire d'un engagement écrit rappelant qu'il est informé de l'absence de certificat de conformité et qu'il reconnaît que le bien d'équipement ne peut être utilisé dans sa finalité habituelle.

Par voie de conséquence, l'acquéreur s'engage formellement à ne pas utiliser le matériel tant qu'il ne sera pas muni du dit certificat de conformité réglementaire précité et reconnaît qu'en l'état ce matériel ne peut être destiné qu'à la destruction ou au démontage en pièces.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 14

Les stipulations des présentes CGV sont indépendantes les unes des autres. En conséquence, si l'une ou plusieurs stipulations des CGV étaient tenue pour non valides ou déclarées telles en application d'un texte légal ou réglementaire ou à la suite d'une décision judiciaire définitive, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée.

Article 15

Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication.

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Toute contestation relative à leur existence, validité, opposabilité ou exécution sera soumise aux tribunaux de Paris.

Article 16

Les présentes conditions de vente sont réputées connues et acceptées sans réserve par l'acheteur.

Seule la version des conditions générales de vente rédigées en langue française, régit la vente ; toute traduction n'est qu'indicative.

* * *

Ce dépliant photos ne présente qu'un échantillon des matériels proposés à la vente.

**POUR PLUS DE DÉTAILS,
VEUILLEZ TÉLÉCHARGER
LE CATALOGUE SUR NOTRE SITE**
www.lutece-industrie.com

This photo flyer only contains a survey of the objects to be auctioned.

**FOR MORE DETAILED INFORMATION,
PLEASE DOWNLOAD
THE CATALOGUE ON OUR WEBSITE**
www.lutece-industrie.com

VISITES

Lieu-dit la Petite Foy
17260 JAZENNES

**Uniquement
sur rendez-vous
auprès de
Lutèce Industrie
et**

Jeudi 18 Janvier 2018
de 11h00 à 17h00



VIEWING

Lieu-dit la Petite Foy
17260 JAZENNES

**Only by
appointment
from
Lutèce Industrie
and**

Thursday, January 18th 2018
from 11h00 a.m to 5h00 p.m

CONDITIONS DE VENTE : Les conditions générales de vente sont précisées au catalogue, notamment en ce qui concerne les restrictions sur la vente des matériels non conformes aux dispositions techniques ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises. Les lots concernés sont repérés par un astérisque dans le catalogue de vente. Le paiement des lots s'effectue au comptant majoré du montant des frais 20% HT.

Paiement/ Bank details			
BAN PARIBAS - EURL LANDES ENCHERES			
Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
30004	00026	00010069986	65
IBAN	FR76 3000 4000 2600 0100 6998 665		
BIC	BNPAFRPPBAY		



LUTÈCE INDUSTRIE

Consultants internationaux en ventes industrielles
60, rue de Castagnary
75015 PARIS

Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63
Fax. : +33 (0)9 70 60 56 68
English and Spanish : 33 (0)7 81 58 50 40
info@lutece-industrie.com